



## Conclusions de la 9<sup>ème</sup> Réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO

Nous, membres du Réseau des villes créatives de l'UNESCO rassemblés pour la réunion annuelle de 2015 à Kanazawa, Japon, avons convenu que :

1. Les responsabilités principales du Secrétariat du Réseau demeurent de travailler en liaison avec toutes les villes dans chacun des sept domaines créatifs, de proposer des initiatives programmatiques et des projets phares, de gérer le processus de désignation des nouveaux membres, d'augmenter la visibilité du Réseau, et le cas échéant, d'organiser des réunions.
2. Le Groupe de pilotage est composé d'un coordinateur représentant chacun des sept domaines créatifs et du représentant de la ville hôte de la prochaine réunion annuelle. Les coordinateurs sont désignés par les membres des sous-réseaux créatifs qui doivent également désigner un coordinateur adjoint qui exercera les fonctions de suppléant le cas échéant. La composition du Groupe de pilotage sera, dans la mesure du possible, représentative de toutes les régions géographiques. Si une telle représentation géographique n'est pas assurée dans la désignation des coordinateurs des domaines créatifs, ces derniers auront alors la responsabilité de coopter des villes provenant des régions sous-représentées. Le Groupe de pilotage est désigné pour un mandat de deux ans. Le renouvellement de ses membres a lieu durant la réunion annuelle à la fin de la deuxième année du mandat. Le prochain renouvellement du Groupe de pilotage est prévu à la réunion annuelle de 2016 à Östersund.
3. Les principales responsabilités du Groupe de pilotage pour l'année à venir sont les suivantes :
  - a) Superviser l'évaluation des candidatures des villes souhaitant rejoindre le Réseau conformément au processus et aux critères établis dans la Procédure de désignation de l'Appel à candidatures de 2015 et aux documents complémentaires fournis par le Secrétariat.

- b) Participer à la sélection de la ville hôte de la réunion annuelle de 2017 et lancer le processus de sélection pour 2018 conformément aux Critères de sélection des villes hôtes adoptés au cours de la présente réunion annuelle.
  - c) Participer à l'évaluation des rapports de suivi de l'adhésion des membres soumis par les villes en février 2016, incluant la présentation d'un bref rapport des conclusions de l'exercice de suivi de l'adhésion des membres à la réunion annuelle de 2016.
  - d) Contribuer à l'organisation et à la préparation de la réunion annuelle de 2016 qui se tiendra à Östersund (Suède).
4. Si des fonds suffisants sont disponibles, une table ronde de haut niveau et une exposition présentant les activités du Réseau seront organisées au Siège de l'UNESCO à l'occasion de la réunion de la Commission culture à la Conférence générale de l'UNESCO du 12 au 14 novembre 2015, dans le cadre du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'UNESCO. Des représentants de chaque sous-réseau présenteront les activités et les réalisations de leur domaine créatif respectif.
  5. Les villes membres célébreront également le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'UNESCO en mettant en œuvre plusieurs projets phares au cours de l'année. Toutes les actions réalisées dans ce contexte seront communiquées au Secrétariat.
  6. Les villes membres contribueront le plus possible à l'élaboration du Rapport mondial sur la culture et le développement urbain durable en faisant parvenir à l'UNESCO des études de cas, des données et des analyses pertinentes relatives à des projets, des programmes ou des politiques ciblés qui mettent en valeur le rôle de la culture dans le développement urbain durable.
  7. Afin de renforcer le Réseau et de promouvoir la réalisation de ses objectifs aux niveaux local et international, les villes membres s'engagent à lancer des mesures, des partenariats et des projets innovants à la fois au sein et entre les sept domaines créatifs et à travers l'ensemble du Réseau.
  8. Les villes membres continueront à entretenir avec le Secrétariat une communication régulière et actualisée concernant les événements et les activités liées aux objectifs du Réseau qu'elles auront organisé. Le Secrétariat utilisera les éléments fournis pour alimenter la plateforme numérique moderne, créative et réactive du Réseau.
  9. Les villes membres continueront à mesurer l'impact de la désignation des villes créatives de l'UNESCO au niveau local, notamment à travers la recherche scientifique et la collecte des données. Elles continueront également à encourager des échanges sur des problématiques transversales d'intérêt commun, en particulier dans le cadre de la prochaine réunion annuelle.
  10. Les villes membres proposent de lancer l'appel à candidatures au Réseau tous les deux ans afin d'assurer une bonne intégration des nouveaux membres dans le Réseau ainsi que la création et la mise en œuvre de partenariats efficaces.

11. Les villes membres prennent note de l'appel de l'UNESCO pour qu'elles contribuent au Réseau de manière régulière, notamment par le biais de la mobilisation de ressources pour le Réseau dans le cadre des activités de partenariat qu'elles mènent ainsi que par la facilitation de partenariats entre le secteur privé et l'UNESCO pour développer et élargir les activités du Réseau.
12. Les villes membres demandent à l'UNESCO de proposer un mécanisme flexible par lequel elles pourront contribuer au fonctionnement du Réseau de manière volontaire et régulière.